



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL34-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023  
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU  
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 à la délibération 38  
31 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 38  
27 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 38  
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

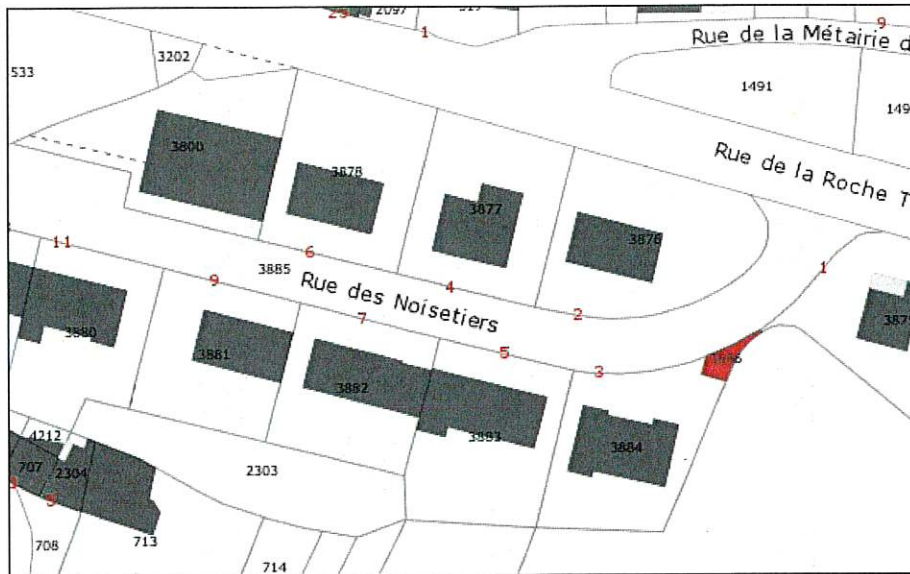
### **34- ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE RUE DES NOISETIERS APPARTENANT À M. DOMINIQUE TESSIER ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AU PROFIT D'ENEDIS**

Par délibération n°24 du 4 avril 2022, le Conseil municipal a décidé l'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section C numéro 3885 appartenant à M. Dominique TESSIER et correspondant à la voirie de la rue des Noisetiers.

Or, il a été omis par la même occasion et par méconnaissance, l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 3886 d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise d'un transformateur électrique et appartenant à ce même propriétaire.

Au vu de la présence d'un transformateur électrique sur cette parcelle et après échange avec ENEDIS, il convient d'établir une convention de mise à disposition de la parcelle au profit de l'exploitation.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition à l'euro symbolique et sur cette mise à disposition constituée à titre gratuit, pour une durée fixée à la durée des ouvrages.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu la convention de mise à disposition de ladite parcelle au profit d'ENEDIS ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 novembre 2023,

Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 3886 d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> appartenant à M. Dominique TESSIER à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise la signature de la convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Marietta BOONEFAES  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023  
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023